

289/222

Saint-Florent, le 28 juin 2022



## ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION Route de la Cathédrale

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

**VU** le Code de la route et notamment ses articles R1, R44, R53-2, R225 et R225-1

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libérés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982 et de la loi N°83-8 du 7 janvier 1983,

**VU** le décret N°86-745 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police, en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, et 8<sup>ème</sup> parties), approuvée par l'arrêté interministériel sur la signalisation temporaire du 5 juillet 1974 modifié par les arrêtés des 21 septembre 1981, 30 décembre 1986 et 16 février 1988,

**CONSIDERANT** les difficultés de circulation à double sens sur la route de la Cathédrale.

### ARRETÉ

**ARTICLE 1** : La route de la Cathédrale sera en sens unique, indiqué par 2 flèches au sol, de la Société Générale jusqu'à la ruelle de la Punta (plan ci-joint).

Un panneau « sens interdit » est placé au niveau de la ruelle de la Punta informe les véhicules de l'interdiction de circuler en double sens.

Les véhicules devront monter la ruelle de la Punta jusqu'aux Logirem et ressortir par la RD 81 au niveau de la Mairie.

**ARTICLE 2** : Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

  
Claudy OLIVETA

Département :  
HAUTE CORSE

Commune :  
SAINT FLORENT

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 28/06/2022  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC42  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
BASTIA  
1 RUE DES HORIZONS BLEUS QUARTIER  
RECIPELLO 20402  
20402 BASTIA  
tél. 04 95 32 94 52 - fax 04 95 32 93 94  
cdf.bastia@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

